

TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT DES DROITS DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Année universitaire **2018/2019**

Les différents droits liés à l'inscription administrative sont répartis en tarifs d'inscription nationaux et en tarifs internes à l'Université de Corse.

Information sur la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) :

Avant d'effectuer son inscription administrative à l'Université de Corse, l'étudiant sollicitant une inscription dans un diplôme en régime initial, devra être en règle par rapport à la CVEC. Pour cela, il devra se rendre sur le site du CNOUS (<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>) afin de savoir s'il est cotisant ou exonéré. L'étudiant cotisant devra effectuer le paiement en ligne, sur ce site, d'une somme de 90,00 euros.

Les étudiants détenus relevant de la convention de partenariat conclue entre l'Université de Corse et les établissements pénitentiaires de Corse n'auront pas de démarche à effectuer pour la CVEC.

A. TARIFS D'INSCRIPTION NATIONAUX (pour information)

1. Tarifs des droits d'inscription aux diplômes nationaux

Les étudiants boursiers sur critères sociaux sont exonérés des droits d'inscription aux diplômes nationaux.

La part de chaque droit de scolarité réservée au service de la documentation est fixée à 34.00 euros.

	Inscription principale	Inscription dans un 2 ^{ème} diplôme
Capacité en Droit DAEU DUT DEUST PACES Licence Licence Professionnelle	170.00 euros	113.00 euros
Master	243.00 euros	159.00 euros
Doctorat / H.D.R	380.00 euros	253.00 euros
Diplôme d'Ingénieur	601.00 euros	401.00 euros

2. Tarifs des droits d'inscription au TCF (Test de Connaissance du Français) (à partir du 1^{er} janvier 2019)

Descriptif des épreuves	Montant
EPREUVES OBLIGATOIRES : compréhension orale, maîtrise des structures de la langue, compréhension écrite)	48.00 euros
EPREUVES COMPLEMENTAIRES : Expression écrite	27.00 euros
EPREUVES COMPLEMENTAIRES : Expression orale	27.00 euros

B. TARIFS D'INSCRIPTION INTERNES A L'UNIVERSITE DE CORSE

a. Tarifs d'inscription aux diplômes internes – Tarifs spécifiques

Descriptif	Montant
UFR Droit, Sciences Sociales, Economiques et de Gestion	
CPI IRA Préparation aux Concours Administratifs	Tarif boursier
Préparation aux Concours Administratifs	250.00 euros
Préparation IEJ	250.00 euros
Préparation IEJ en 2 ^{ème} diplôme	200.00 euros
Préparation IEJ + CRFPA	400.00 euros
Préparation IEJ + CRFPA en 2 ^{ème} diplôme	300.00 euros
CRFPA	250.00 euros
CRFPA en 2 ^{ème} diplôme	200.00 euros
IAE	
D.U. Stratégie Digitale (en formation initiale)	250.00 euros
FLLASHS	
D.U. FLE (Français Langue Etrangère)	850.00 euros
FST	
D.U. Danse	250.00 euros
IUT	
D.U. CREATACC en Formation Initiale	Tarif Master
D.U.E.T.I.	Tarif Licence
D.U. D2E	250.00 euros
D.U. D2E : Etudiant boursier	Tarif boursier
ESPE	
D.U. Pédagogies et Didactiques des Disciplines	Tarif Master
D.U. Devenir un acteur de l'Université	Exonération
Inscription en tant que fonctionnaire stagiaire	En attente des consignes nationales du Ministère (MESRI)
PAOLITECH	
Réinscription en 3 ^{ème} année suite à un résultat ajourné en 3 ^{ème} année pour non validation du niveau d'anglais requis	200.00 euros
FORMATION CONTINUE	
Diplômes d'Université (sauf tarif spécifique précisé)	150.00 euros
D.I.U. Implantologie	500.00 euros
Diplômes nationaux (Master, Licence Professionnelle...)	Tarif national du diplôme d'inscription
DAEU	Tarif Licence
VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)	Tarif national du diplôme d'inscription
VAP (Validation des Acquis Professionnels)	Tarif national du diplôme d'inscription

Descriptif	Montant
Mobilité étudiante	
Inscription en programme Erasmus - mobilité entrante	0.00 euros
Inscription en programme CREPUQ - mobilité entrante	0.00 euros
Inscription en programme Free Mover - mobilité entrante (un semestre)	100.00 euros
Inscription en programme Free Mover - mobilité entrante (année universitaire)	200.00 euros

b. Tarifs des droits facultatifs

Descriptif du type d'inscription	Montant
TARIFS D'INSCRIPTION AUX CERTIFICATIONS	
CLES Niveau 1 ((sessions annexes tout public étudiant)	36.00 euros
CLES Niveau 1 – Public non étudiant	36.00 euros
CLES Niveau 1 – Personnel universitaire	0.00 euros
CLES Niveau 2 – Etudiants inscrits en Licence 3	0.00 euros
CLES Niveau 2 (hors examen Licence 3)	46.00 euros
CLES Niveau 2 – Etudiants inscrits en MASTER MEEF	0.00 euros
CLES Niveau 2 – Public non étudiant	46.00 euros
CLES Niveau 2 – Personnel universitaire	0.00 euros
Certification en Langue Corse	0.00 euros
Certification en Langue Corse – Public non étudiant	46.00 euros
Certification en Langue Corse – Personnel universitaire	0.00 euros
C2i2e – Inscrits en D.U. « Formation adaptée enseignement : 1 ^{er} degré, 2 nd degré, Encadrement Educatif » parcours N°1 et N°2 et MEEF + Personnels universitaires enseignants + Doctorants	0.00 euros
C2i2e – Autres inscriptions ou public non étudiant	60.00 euros

c. Autres tarifs

Descriptif de la situation d'inscription	Montant
Inscription dans le cadre d'une convention avec une CPGE	Tarif 2 ^{ème} diplôme Licence
Inscription dans le cadre d'une convention avec une CPGE : boursier	0.00 euros
Personnel universitaire (ou enfant de personnel universitaire) en contrat de travail avec l'Université de Corse	23.00 euros
Vice-Président étudiant	Tarif boursier
Statut d'auditeur libre	60.00 euros
Etudiants ayant eu un avis favorable de la commission d'exonération	Tarif boursier
Etudiants incarcérés (inscription dans le cadre de la convention)	30.00 euros
Rédition de la carte d'étudiant numérique	5.00 euros
Inscription en période de césure	Tarif national réduit du diplôme

LES MODALITES DE REGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

a. Le règlement en totalité lors de l'inscription administrative

Le règlement s'effectue par chèque, par carte bancaire ou en espèces au moment de l'inscription administrative. Si l'étudiant a procédé à une réinscription ou une 1^{ère} inscription en ligne sur le site de l'Université de Corse, il pourra effectuer le paiement par carte bleue en ligne ou par chèque (à transmettre par courrier postal avec les pièces justificatives)

En cas de paiement par chèque, ce dernier devra être libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de Corse, en portant au dos le nom et le prénom de l'étudiant(e), et le libellé du diplôme d'inscription.

b. Le règlement en 3 fois

Pour pouvoir bénéficier du règlement en 3 fois :

- Pour une inscription en présentiel, l'étudiant doit (pendant la prise en charge de l'inscription) :
 - o régler la première tranche de paiement
 - o compléter le plan de règlement des droits d'inscription en 3 fois
 - o compléter l'autorisation de prélèvement, en y joignant 2 IBAN (RIB)
- Pour une inscription administrative en ligne, l'étudiant doit sélectionner le mode de paiement « par chèque », et solliciter la scolarité centrale (scolarite.centrale@univ-corse.fr) pour pouvoir bénéficier du paiement en trois fois.

Le paiement en 3 fois est proposé seulement pour les inscriptions effectuées pendant la période du 04 au 27 juillet et du 28 août au 14 septembre 2018.

c. Cas d'un règlement erroné

Le règlement proposé à l'étudiant à l'issue de la saisie de la réinscription en ligne est calculé en fonction des variables qu'il a saisies.

Lors du contrôle de la saisie effectué par la scolarité centrale, à fin de validation, il peut en ressortir un montant différent du fait de variables saisies ne correspondant pas à la situation justifiée par l'étudiant.

La scolarité centrale sollicitera alors l'étudiant :

- soit afin de récupérer la somme due.
- soit pour l'inviter à demander le remboursement de droits d'inscription, en cas de trop perçu.

En cas de non régularisation de la part de l'étudiant (suite à un paiement incomplet ou d'un rejet d'encaissement du chèque pour faute de provisions), ce dernier pourra passer les examens mais ne pourra pas bénéficier des documents de résultat (relevé de notes, attestation de réussite, diplôme) tant qu'il n'aura pas régularisé.

d. La demande de remboursement des droits d'inscription administrative

Pour solliciter un remboursement des droits d'inscription administrative, l'étudiant doit remettre, à la scolarité centrale, l'imprimé de demande de remboursement des droits d'inscription complété et accompagné des pièces justificatives (précisées sur l'imprimé). Cet imprimé est téléchargeable sur le site internet, page S'inscrire/Démarches administratives.

Les différents cas de remboursement :

- o Suite à l'annulation de l'inscription : la demande d'annulation de l'inscription administrative n'est plus recevable après le 30 septembre, sauf pour une inscription dans un autre établissement (à justifier par la photocopie de la carte d'étudiant)
- o Suite à une modification d'inscription
- o Suite à la présentation de l'attribution définitive de bourse après l'inscription administrative
- o Suite à une décision de la commission d'exonération
- o Suite à une erreur matérielle (validée par la scolarité centrale)

En cas d'annulation d'inscription administrative pour raison de transfert, en application de l'arrêté annuel fixant les droits d'inscription, une somme représentant les frais de dossiers reste acquise à l'université.